



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0745

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Contrat de plan Etat-Région - Réhabilitation des locaux du CNAM - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0745**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Contrat de plan Etat-Région - Réhabilitation des locaux du CNAM - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La réhabilitation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est un projet inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, repris dans la convention de site de Lyon 2007-2013, au titre des coûts partis enseignement supérieur.

Par délibérations n° 2003-1323 et 2007-4121, en dates des 7 juillet 2003 et 2 mai 2007, le conseil de Communauté a :

- accepté que l'Etat confie à la Communauté urbaine la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'acquisition et de restructuration des locaux du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) dans un bâtiment existant situé 4, rue Ravier à Lyon 7° et autorisé monsieur le président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage confiée et son avenant n° 1,

- autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme en dépenses et recettes à hauteur des montants définis dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues étant limité à 3,659 M€ TTC, la solution retenue pour l'installation des nouveaux locaux a été l'acquisition d'un bâtiment existant à restructurer situé 4, rue Ravier à Lyon 7° pour un montant d'acquisition total de 2,007 M€ ; le montant disponible pour l'opération d'aménagement du bâtiment étant de ce fait limité à 1,652 M€ TTC.

Il est prévu de réaménager partiellement ce bâtiment avec une 1ère phase de travaux pour un programme de 842 mètres carrés de surfaces utiles. Le réaménagement global du bâtiment pour un programme total de 1 336 mètres carrés de surfaces utiles se fera avec une autre maîtrise d'ouvrage dans une 2° phase de travaux.

Pendant la durée des études préalables et de programmation, cet immeuble inoccupé a subi des dégradations à la suite d'actes de vandalisme. Dans le cadre de la déclaration du sinistre à l'assurance de la Communauté urbaine et de l'expertise, la réparation de ces dégradations (prestations d'électricité, de chauffage-ventilation-plomberie, de serrurerie-menuiserie et de cloisons-faux plafonds) a été estimée à 0,100 M€. Toutefois, ce sinistre entrant dans le cadre de la franchise de l'assurance de la Communauté urbaine, aucun remboursement n'était attendu.

Les travaux de remise en état ont été suspendus dans l'attente de connaître le projet du maître d'œuvre et de déterminer les espaces dégradés qui devaient être remis dans leur état d'origine.

Actuellement l'avancement de l'opération se situe au stade des études de conception. L'estimation prévisionnelle du coût des travaux établie par le maître d'œuvre du projet confirme le manque de ces 0,100 M€ pour la réalisation du programme de réaménagement des 842 mètres carrés de surfaces utiles.

Compte tenu de ces éléments, le financement de cette opération doit être revu comme suit :

	Contrat de plan Etat Région 2000-2006	Projet de plan de financement
Etat	1,220 M€	1,220 M€
Région	0,610 M€	0,610 M€
Communauté urbaine	1,829 M€	1,929 M€
total	3,659 M€	3,759 M€

Le complément de financement apporté par la Communauté serait inscrit dans l'avenant à intervenir à la convention de site 2007-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2008-4830 du 11 février 2008 relative à la convention d'application du site de Lyon du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 volets recherche, enseignement supérieur et vie étudiante ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage confiée ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise le financement complémentaire de la Communauté urbaine à hauteur de 0,100 M€ pour la réhabilitation de locaux 4, rue Ravier à Lyon 1er dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

2° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée visant à la prise en compte des financements.

3° - Autorise :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme A1 - garantir le dynamisme économique du Grand Lyon sur l'opération 0818 Lyon 7° - Conservatoire national des arts et métiers, pour un montant de 0,100 M€ en dépenses. Le montant de l'opération est porté à 3,759 M€ en dépenses et 1,830 M€ en recettes,

b) - monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée.

4° - Les dépenses et les recettes sont inscrites ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 458 132 et 458 232.

Le calendrier prévisionnel des paiements est le suivant :

- au 31 décembre 2008 : 2,034 M€,
- 2009 : 0,112 M€,
- 2010 : 1,567 M€,
- 2011 : 0,046 M€.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.